ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 20 novembre 2014 modifiant l'arrêté du 7 juin 2012 portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national des jeunes aveugles de Paris

NOR : *AFSA1430880A*

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 modifié relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national des jeunes aveugles, notamment ses articles 4 et 12 ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2012 modifié portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national des jeunes aveugles de Paris,

Arrête :

Article 1er

Est nommé au conseil d'administration de l'Institut national des jeunes aveugles de Paris : le docteur Joëlle Tour-Vincent, médecin généraliste à l'Institut national des jeunes aveugles, en remplacement du docteur Frédérique Chedevergne.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 20 novembre 2014.

Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice de l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées,
N. Cuvillier